

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2022

Etaient présents : Mesdames Sylvie BERTRAND, Maryline DODIN, Stéphanie LANGLOIS, Sonia LELAN, Marie-Françoise MICHEL, Messieurs Philippe PENNY, maire, Cédric ANGOULEVANT, Vincent BASTON, Luc PEYRONEL, Damien VANDROMME

Absent : Franck LEJEUNE

Secrétaire de séance : Luc PEYRONEL et Conseillers relecteurs

Secrétaire de mairie : Madame Christine GIOILLAND-GANDIN

M. Le Maire rappelle au conseil que, compte tenu des informations récentes, les précautions sanitaires doivent encore être respectées afin de ne pas favoriser la diffusion d'une nouvelle vague de la Covid19. Les Conseillers présents et la Secrétaire de mairie se réunissent dans la plus grande salle de la commune : masqués, ils sont installés en respectant distanciation physique et gestes barrières. Le conseil commence à 20 heures.

L'ordre du jour sera le suivant :

Délibérations : * Autoriser demande de subvention LEADER

* Projet de modification du périmètre d'intervention d'ENERGIE EURE ET LOIR

* Projet de modification des statuts d'ENERGIE EURE ET LOIR

Questions diverses : * Sécurité : Chenilles processionnaires

* Sécurité incendie et PLUI

* Travaux de voirie

* Mobilité : transports scolaires Petite Saucelle

* Eclairage public

* Fibre optique SFR et couverture mobile Orange

* Environnement : convention mares / GEMAPI

* Porte vélos à fixer en mairie et auprès de l'abri-bus

* Animations (jeux inter villages, préparation à venir)

Délibérations

→ Demande de subventions / fonds européens LEADER

Les subventions accordées jusqu'ici aux communes ne sont plus « automatiques ». Ainsi la demande de subvention auprès du FDI a été refusée pour la rénovation énergétique de la mairie et de l'ancien presbytère (ce qui oblige à la représenter en 2023). → Le maire poursuit donc l'exploration de nouvelles sources de subventions (Région, Agences nationales, Etat, Europe...).

Chacun de ces programmes de subventions est nouveau pour la commune. Cela nécessite une préparation spécifique, souvent lourde pour l'équipe municipale, qui peut se retrouver en compétition avec de plus grosses agglomérations disposant de services techniques rompus à cet exercice. En outre, les critères d'éligibilité imposent souvent de revoir le projet communal d'origine.

Par exemple le PETR a fait savoir qu'il restait une ligne de subvention disponible sur les fonds européens LEADER, mais à condition d'inclure un volet numérique significatif dans tout projet, et de déposer la demande avant fin juin.

Le maire demande au conseil une autorisation pour demander une subvention LEADER susceptible de couvrir 80% du projet « Passerelle » en y adjoignant la création d'un site internet avec vidéos, laquelle avait été envisagée depuis 2020 (*cf ci-après*). Le conseil répond en totalité d'accord à cette demande du maire.

→ Modification du périmètre d'intervention d'ENERGIE EURE-ET-LOIR

Le périmètre d'Energie Eure-et-Loir couvre 235 communes avant le 30 juin 2022. Deux communes supplémentaires lui demandent de leur distribuer de l'électricité. Le maire demande si ces deux nouvelles communes peuvent entrer dans le périmètre. L'intégralité du conseil est d'accord.

→ Modification des statuts d'ENERGIE EURE-ET-LOIR

De ce qui précède, les statuts d'Energie Eure et Loir doivent être modifiés. L'intégralité du conseil est d'accord.

Questions diverses

* **Passerelle** : le maire décrit l'avancement de ce projet. Cette passerelle mémorielle permettra, outre la

fabrication de ce mini-pont au gué du chemin de la Pommeraye, de réunir ce qui fait l'histoire et la géographie du village. Une demande LEADER préparée depuis plusieurs mois sera déposée avant fin juin. Baptisé « Passerelle sur la Gervaine », c'est un projet de **revitalisation touristique** ainsi que de **sécurité pour les promeneurs** à pied ou à vélo, C'est l'occasion d'**impliquer les habitants saucellois** volontaires dans la définition d'un contenu culturel (site internet, vidéos YouTube) sur les attraits de notre village, et ses liens avec les villages alentour : zone de parachutage pour les Résistants, milieux aquatiques, trace des Templiers, la valorisation des bois, le circuit des églises peintes du Perche, et la participation de jeunes pour réaliser des vidéos. Cinq associations locales (histoire, nature, randonnées) ont accepté de soutenir ce projet. Une convention GEMAPI sera signée avec la Communauté de Communes, chargée des cours d'eau. Des devis comparatifs ont conduit vers des artisans locaux, à des prix contenus, malgré l'inflation. Avec l'aide de l'Office de Tourisme, ces efforts devraient favoriser l'activité du restaurant au centre-bourg.

* **Sécurité/ animaux nuisibles** : des chenilles processionnaires dans la région provoquent de douloureuses réactions ; certains habitants ont été atteints, dont un sérieusement, dans plusieurs lieux-dits, et dans les villages alentour. Le maire va prendre un arrêté avec le cadrage préfectoral en la matière, en insistant sur la prévention et la détection précoce. Car les particuliers sont responsables : empêcher les nids, principalement dans les chênes, et les faire enlever par une entreprise spécialisée (cordonnées en mairie).

* **Sécurité / protection incendie** : plusieurs bouches d'incendie inopérantes suite à dégradations doivent être réparées. Surtout les moyens de lutte contre des incendies d'habitations ou de bâtiments agricoles ne sont plus conformes aux règles en vigueur dans certains lieux-dits. Ainsi des noria de camions-citernes de pompiers sont requis, ce qui contraint le SDIS à mobiliser des moyens plus importants en cas de sinistre. Le maire a consulté le service prévention du SDIS28, qui pousse vers l'installation de réserves d'eau. Différentes solutions sont envisageables (poche plastique en surface ou système enterré). L'étude n'est pas terminée, car il faut aussi tenir compte de la proximité des bois et taillis.

* **Urbanisme / PLUi** : Le maire fait part d'une nouvelle évolution du PLUi « vision 2035-40 » : en 2018, plus de 50 maisons auraient dû être installées en 20 ans à La Saucelle, d'après la demande initiale émanant de l'Etat ; après négociation, le PLUi n'en retenait que 21, en reportant davantage de constructions neuves sur Senonches notamment. Même si le développement est préférable à la stagnation, c'est une charge importante pour un village rural, car la viabilisation est aux frais de la municipalité (voiries, électricité, eau). Une ultime demande vient de surgir, émise par la DDT (Département), dont il faut absolument tenir compte, car ce service de l'Etat aura le dernier mot lorsque le PLUi sera finalisé : priorité à la réhabilitation des maisons vacantes avant de prévoir des parcelles constructibles supplémentaires, dont certaines sur des terrains agricoles. Plusieurs personnes se joignent au maire pour lister les bâtiments vacants du village.

* **Travaux de voirie** : le maire indique le programme des travaux du Conseil Départemental, qui a commencé par reprofiler la rue de l'église, et qui poursuivra par la route des Châtelets, ainsi que la suppression de zones inondables (étang des Pesles, Petite Saucelle). Il est évoqué que certaines voies départementales du village restent étroites, au point que le virage sans visibilité de La Petite Saucelle devrait être élargi. Aux habitants de veiller à rentrer leurs poubelles pour éviter les risques d'accident. Sur les voies communales, la priorité est fixée à Veolia qui est tenu de réparer la rue de la Cour du Puits, et plusieurs trous du Chemin de la Corbinière seront rebouchés après la période de très fortes chaleurs.

* **Mobilité / transports scolaires** : à la demande de familles habitant à La Petite Saucelle, la municipalité a sollicité en avril la compétence « Mobilité » de la Communauté de Communes pour obtenir le ramassage scolaire de ces 4 (bientôt 6) enfants, afin de fréquenter le RPI La Framboisière-La Puisaye, plutôt que les écoles de Brezolles. L'objection selon laquelle le car scolaire ne pourrait manœuvrer n'est plus valable, puisque le car peut faire demi-tour en contournant l'église des Châtelets, comme le font des cars de Brezolles qui viennent faire demi-tour devant l'église de La Saucelle. Relance de la ComCom d'ici fin juin.

* **Eclairage public** : compte tenu de l'augmentation du prix de l'électricité à venir, il est demandé à Energie Eure-et-Loir (entité en charge de l'éclairage public de 200 communes du département) de réduire les périodes d'éclairage, tout en préservant la sécurité le matin (pour les enfants prenant un car scolaire) et l'éclairage du parking église les vendredi et samedi soirs jusqu'à 1 h du matin (pour le restaurant au centre du bourg).

* **Télécoms / Fibre optique SFR** : nouvelle relance de SFR *via* Eure-et-Loir Numérique pour savoir où en est SFR. Ce chantier n'a pas avancé depuis octobre 2020. L'enjeu est de ne pas replanter de poteaux là où un réseau enterré est disponible (plusieurs km depuis Louvilliers-lès-Perche, centre-bourg et route des Pesles).

* **Télécoms / couverture mobile** : le Ministre en charge des Télécoms a signé le décret assurant que La Saucelle serait couverte par les réseaux mobiles d'Orange dans les 2 années à venir (dans le cadre du programme national New Deal qui vise à supprimer les « zones blanches » non ou trop mal couvertes). Eure-et-Loir Numérique a informé la municipalité qu'un cabinet d'étude viendra chercher le meilleur endroit où implanter l'antenne nécessaire.

* **Cyber-sécurité et arnaques informatiques** : à l'invitation de la municipalité, la Gendarmerie Nationale le 1^{er} avril, puis l'assureur Groupama le 17 juin, ont tenu 2 ateliers ouverts à tous les Saucellois, afin de leur indiquer les moyens de se protéger contre les différentes méthodes utilisées par les cyber-délinquants : 17 participants en ont bénéficié.

Par ailleurs, le Département a recruté une dizaine de conseillers numériques pour accompagner les utilisateurs confirmés de PC et smartphones qui souhaitent mieux utiliser les services en ligne. Le programme pour la tenue de leurs ateliers éventuels est à établir par la Maison France Service à Senonches.

* **Environnement / eaux pluviales** : la commune a été retenue par le programme « Objectif mares » de l'agence nationale France Nature Environnement, qui a envoyé les experts d'Eure-et-Loir Nature pour qualifier l'état des mares et étangs publics et privés sur notre territoire, et pour recommander comment les préserver/améliorer. Ces experts sont venus à 3 périodes pour recenser la faune et la flore de milieux aquatiques pour 5 mares et étangs. A ce stade, la situation semble encourageante (certaines espèces de batraciens et d'oiseaux rares témoignent par leur présence insoupçonnée d'un niveau moyen de préservation). Toutefois des recommandations seront fournies à l'automne par Eure-et-Loir Nature qui permettront d'améliorer les milieux naturels de ces mares et étangs, et de voir comment progresser avec les autres qui sont en moins bon état. La mise en œuvre est aisée, et pourrait donner lieu à un chantier participatif au printemps 2023, afin que les habitants volontaires s'approprient les recommandations (profilage, plantations, exposition, ...), et contribuent ainsi à **atténuer l'impact** des périodes de **sécheresse**.

* **Mobilité / Porte-vélos** : de plus en plus de personnes utilisent leur vélo. Le conseil demande à ce que deux porte-vélos puissent être installés, l'un du côté de la mairie, l'autre sur la place à côté de l'abri-bus scolaire, pour pouvoir y attacher des vélos. Tout le conseil est d'accord pour cet aménagement.

* **Animations** : différentes animations ont eu lieu ces derniers temps :

→ Les jeux inter-villages qui se sont déroulés le 22 mai pour la première fois à La Framboisière, se sont bien passés ; l'ambiance était festive et des familles entières ont participé à ces jeux. L'année prochaine, ces jeux auront lieu un samedi au Mesnil-Thomas.

→ Le vide-grenier du 5 juin organisé par les Amis du Clos Genet a aussi été une journée très sympathique sur la place du village.

→ Le maire indique que pour le concert dans l'église du 25 juin 2022, il faut anticiper afin de positionner les 40 à 50 interprètes venant de l'Ecole de Musique de Senonches (enfants), l'Harmonie (jeunes adultes), la chorale de Maille-Voix, et le quintette (militaire) ABC-d'Air. Un drone filmera pour une future vidéo.

→ L'Office du Tourisme organise 2 événements : la « marche des étoiles » le 6 août, qui donnera l'occasion d'inaugurer le label « village étoilé » obtenu par La Saucelle avec l'optimisation de l'éclairage public repris en gestion par Energie Eure-et-Loir. Et la visite du village le 9 août (Jacques Baston présentera le chantier de restauration de l'église ; Albert Hude, les faits de Résistance ; François Hyaumé l'observation du soleil).

→ Un autre concert sera organisé par la municipalité le 20 août avec Les Petites Mains Symphoniques.

Le conseil s'achève à 23 heures.

